

Le gouvernement présente son plan anti-piraterie

Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication, veut lutter contre la piraterie sur Internet et sensibiliser le public, et en particulier les jeunes, sur l'illégalité du téléchargement pirate. »

Il faut rappeler sans relâche que lutter contre la piraterie, c'est assurer la condition de survie des œuvres et préserver les talents et la création » a-t-il tenu à rappeler. Le ministre constate que la piraterie prive les créateurs « de la rémunération à laquelle ils ont droit [? et] entraîne un appauvrissement de la création et de la diversité culturelle ». Et pour lutter contre le phénomène, il souhaite « favoriser la mise en place d'offres légales et payantes ». **Un fléau qu'il faut combattre avec fermeté** Le gouvernement, se faisant l'écho du Président Jacques Chirac qui déclarait voici quelques jours que « *La piraterie des œuvres culturelles est un fléau qu'il faut combattre avec fermeté et détermination* », prépare donc un plan d'action 'global et cohérent' de lutte contre la piraterie. Avant toute chose, le ministère de la Culture, en partenariat avec celui de l'Education nationale, va chercher à sensibiliser les jeunes publics. Une campagne de sensibilisation sera donc lancée pour la fin de l'année dans les collèges et lycées. Le message ? « *Faire clairement comprendre aux jeunes que le téléchargement pirate est illégal et que la création a un coût* ». Avant cela, la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information passera devant le Parlement en juin. Mais il reste encore à transposer la directive européenne portant sur la propriété intellectuelle. Autre rendez-vous: à l'automne se tiendront les **Assises de la lutte contre la piraterie**, qui réuniront les professionnels afin de faire le point sur les conditions de mise en œuvre du plan. Sans oublier que le gouvernement souhaite lancer un **plan européen de lutte contre la piraterie** en collaboration avec les autres Etats membres. **Un énième plan**

Nul ne contestera le fait que le piratage par téléchargement sur Internet est un mal dont souffre l'industrie. Mais ce plan proposé par le ministre de la Culture ne convainc pas tout le monde.

Ainsi, rien n'est évoqué à propos des industriels de la piraterie. Ce sont toujours les consommateurs qui sont visés, et que l'on cherche à sensibiliser, alors que le piratage est aussi une industrie ! Quid de l'argument publicitaire du téléchargement à grande vitesse pour engranger des abonnements aux offres des fournisseurs d'accès ? Et les logiciels et plates-formes de « peer to peer » accessibles gratuitement ? Et attention à la réunionite ! Ce mal endémique ne serait-il pas une fois encore le moteur de 'cohérence' du plan proposé ? Car on en oublierait presque que des mesures concrètes et immédiates pourraient exister, comme la transcription des directives européennes dans le droit français. Mais là – 'endémique' disions-nous ? – les politiques tardent ! Pour leur part, les professionnels veulent poursuivre les contrevenants. Soit, mais quel ministre leur intimera enfin de privilégier la qualité, la nouveauté, l'innovation, plutôt que le prédigéré à destination du « prime-time » ? Ce qui aurait pour effet d'inciter le public à 'consommer' légalement des produits qui les valorisent et non pas les noient dans la masse ! Des solutions alternatives ont été proposées. Le succès des services de téléchargement à 1 dollar/euro démontre que l'alternative du prix associé à la technologie peut permettre de compenser la perte de marge. Mais ce marché échappe aux industriels. Alors une nouvelle fois le consommateur, qui ne fait finalement que

répondre aux appels des industriels, va trinquer. Alors, encore un effort! La création a un prix, certes, mais à condition qu'elle soit de qualité et proposée au juste prix?